

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Franchissement Jean-Jacques Bosc - Décision de faire



Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a précédemment délibéré pour initier les études et la concertation sur un futur franchissement amont de la Garonne dit « Jean Jacques Bosc ».

La délibération n°2007/0748, adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 26 octobre 2007, a défini les objectifs du franchissement.

La délibération n°2010/0414, adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 25 juin 2010, a fait un point d'étape de la concertation et précisé les objectifs du projet.

La délibération n°2011/0241, adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 29 avril 2011, a approuvé le bilan de la concertation ouverte sur le projet de franchissement au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, et a précisé les objectifs du projet.

La délibération n°2011/0330, adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 27 mai 2011, a arrêté le dossier définitif du projet de franchissement dans sa nature et ses caractéristiques essentielles.

Sur cette base, il y a maintenant lieu de prendre la décision de faire l'opération. Les modalités de la réalisation de l'opération de franchissement sont les suivantes :

Contenu de l'opération :

L'opération « Pont Jean-Jacques Bosc » comprend :

- l'ouvrage de franchissement de la Garonne, dans le prolongement du boulevard Jean-Jacques Bosc,
- ses raccordements en rive droite et en rive gauche pour assurer l'ensemble des échanges des modes de déplacement,

Il est précisé que cette opération s'inscrit par ailleurs dans un environnement d'autres opérations qui traiteront des aménagements nécessaires sur les réseaux de voirie et de transport en cohérence avec la mise en service du pont.

Maîtrise d'ouvrage :

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Mode de réalisation :

La conception et la maîtrise d'œuvre de l'opération feront l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre qui sera désigné lauréat aura à sa charge les études de conception de l'ouvrage de franchissement et de ses raccordements (études préliminaires), ainsi que les missions d'études aux phases avant projet et projet, l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, le visa sur les documents d'exécution, la surveillance, le contrôle et la direction de l'exécution des travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux, l'assistance aux opérations de réception.

Toutefois, dans le futur contrat à passer avec le Maître d'œuvre à l'issue de la procédure de concours, le maître d'ouvrage se réservera la possibilité de garder la maîtrise d'œuvre en phase travaux des raccordements qui peuvent nécessiter des phasages complexes et des reports de travaux pour s'adapter au calendrier de la requalification des quais. La réalisation des travaux fera l'objet d'appels d'offres travaux ultérieurs.

Coûts prévisionnels et financement

L'opération est évaluée à ce stade de la manière suivante :

- Coût des travaux pour l'ouvrage de franchissement, selon les fonctionnalités arrêtées au dossier définitif du projet, et ses raccordements : de 100 à 120 M€ TTC. Cette fourchette dépend de la complexité des raccordements qui seront retenus, de l'ambition architecturale de l'ouvrage d'art, et de l'importance des espaces publics qui seront aménagés. La valeur de 110 M€ TTC est retenue à ce stade. Il est précisé que cette estimation ne prend en compte aucune superstructure éventuelle, mais intègre l'aménagement sur l'ouvrage d'art d'espaces publics particuliers hors flux de déplacement.
- Coût de la maîtrise d'œuvre, y compris les missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination, et sur la base d'une mission complète études et travaux : 11 M€ TTC (10% du montant des travaux),

- Frais de maîtrise d'ouvrage (assurances, contrôle technique, coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé, contrôles extérieurs, études diverses, communication) : 4 M€ TTC,
- Indemnités du concours : 1,5 M€ TTC.

Au total, l'opération serait estimée à 126,5 M€ TTC (valeur avril 2011), avec une marge de tolérance de $\pm 25\%$ habituellement retenue au stade des études préalables.

Le coût de l'opération est compatible avec les capacités financières de la Communauté urbaine qui en supportera intégralement le financement. Toutefois, une recherche de co-financements éventuels sera lancée.

Calendrier prévisionnel

Les principales étapes du calendrier prévisionnel de l'opération sont les suivantes :

Juillet 2011	Lancement du concours de maîtrise d'œuvre : publication de l'avis d'appel à candidatures du concours
Début septembre 2011	Remise des candidatures
Septembre / novembre 2011	Sélection des candidats admis à concourir – envoi du dossier du concours
Mars / avril 2012	Remise des offres
Avril / juin 2012	Analyse des offres et jury
Juillet 2012	Négociation avec le ou les lauréats
Septembre 2012	Approbation par le Conseil de la CUB du choix du maître d'œuvre
Janvier 2013	Calage des études d'avant projet et des dossiers d'enquêtes publiques
Avril 2013	Enquêtes publiques
Mai / juin 2013	Recalage des études d'avant projet suite aux enquêtes publiques
Octobre 2013	Remise des études du projet
Janvier 2014	Lancement des appels d'offres pour les travaux
Février 2014	Déclaration de projet par le Conseil de la CUB et confirmation de la décision de faire
Octobre 2014	Préparation et début des travaux
Mai 2017	Mise en service de l'ouvrage de franchissement JJ Bosc

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2007/0748 du Conseil de Communauté du 26 octobre 2007 décidant d'ouvrir une concertation préalable sur le projet de franchissement amont de la Garonne,

VU la délibération n°2008/0820 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008, approuvant les modalités de la concertation,

VU la délibération n°2010/0414 du Conseil de Communauté du 25 juin 2010, sur la poursuite du processus de concertation,

VU la délibération n°2011/0241 du Conseil de Communauté du 29 avril 2011 approuvant le bilan de la concertation ouverte sur le projet de franchissement au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, et précisant les objectifs du projet,

VU la délibération n°2011/0330 du Conseil de Communauté du 27 mai 2011 arrêtant le dossier définitif du projet de franchissement dans sa nature et ses caractéristiques essentielles.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le dossier définitif du projet ayant été arrêté, il y a maintenant lieu de prendre la décision de faire l'opération « Pont Jean-Jacques Bosc ».

DECIDE

Article 1 : de réaliser l'opération « Pont Jean-Jacques Bosc » suivant les modalités présentées ci-avant concernant le contenu de l'opération, la maîtrise d'ouvrage, le mode de réalisation, les coûts prévisionnels, le financement et le calendrier prévisionnel.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions ou à rechercher des co-financements éventuels pour l'opération.

Article 3 : Les dépenses prévues au PPI 2011/2015 résultant de cette opération seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Principal prévus Exercice 2011 et à ouvrir pour les exercices suivants : - Etudes : 20/2031/8220/KD00/VD30,
- Travaux : 23/2313/8220/KD00/VD30,
- Assurances : 011/8220/616/KD00/VD30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 23 JUIN 2011

M. JEAN-CHARLES BRON